

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

N° 9 - Septembre 2013

Complément N° 1

Procès-verbal officiel



COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2013

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013**, à **14 H 12**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, MAYEUX Sophie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle, TALLOTE Josiane et THOMAS Rachel, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CAUSERO Louis, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, KLEIN Mathieu, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, CASONI Alain, CHANUT Henri, LAURENCY Jean-Pierre et LOCTIN Jean, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BOLMONT Jean-Paul, MINELLA Jean-Pierre, BISTON Yvon, MANGIN René et MARCHAL Michel

RAPPORT N° 1 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A CARACTERE SOCIAL - SANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association "Les Blouses Roses",

- et précise qu'elle sera financée sur la ligne chapitre 65, article 6574, sous fonction 41.

RAPPORT N° 2 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A CARACTERE SOCIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à la Banque alimentaire de Nancy et sa Région une subvention d'investissement de 6 347 €

- et précise que ces crédits seront imputés au chapitre 204, article 20421, sous-fonction 58.

RAPPORT N° 3 - DEVELOPPEMENT SOCIAL - ASSOCIATION ENSEMBLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'association ENSEMBLE une subvention de 38 000 € au titre de l'exercice 2013, déclinée comme suit :

- * 8 000 € pour la Maison et son jardin
- * 10 000 € pour les Amarres
- * 20 000 € pour les ateliers Débrouill'art et Arts et Essey

- et précise que ces sommes pourront être prélevées sur la ligne budgétaire 657.4/58.

RAPPORT N° 4 - CONVENTION MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une participation prévisionnelle de 945 000 € à la MSAL au titre de l'exercice 2013 qui sera versée après notification de notre décision,

- et précise que cette somme sera prélevée sur le programme P 442 – Opération 008 – Participation MSA.

RAPPORT N° 5 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY (C.P.N.)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les termes de la convention cadre de coopération entre le Département de Meurthe-et-Moselle et Centre Psychothérapeutique de Nancy,

- et autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

RAPPORT N° 6 - CONCLUSION DE CONVENTION DE FINANCEMENT PAR L'AIDE SOCIALE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE GERE PAR LE GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE "GCSMS RAPH 54"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « RAPH 54 », pour le financement du service d'accompagnement à la vie sociale pour personnes handicapées vieillissantes,

- et autorise son président à la signer au nom du Département.

RAPPORT N° 7 - CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE L'ASSOCIATION ADAPAH NORD.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le contrat d'objectifs et de moyens à conclure entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association ADAPAH NORD 54,

- et autorise son président à le signer, au nom du département.

RAPPORT N° 8 - CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE L'ASSOCIATION VILLE ET SERVICES.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le contrat d'objectifs et de moyens à conclure entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association VILLE ET SERVICES,

- et autorise son président à le signer, au nom du département

RAPPORT N° 9 - CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE L'ASSOCIATION RELAIS DES SERVICES.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le contrat d'objectifs et de moyens à conclure entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association RELAIS DES SERVICES,

- et autorise son président à le signer, au nom du département.

RAPPORT N° 10 - CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE LA CARMi EST.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le contrat d'objectifs et de moyens à conclure entre le département de Meurthe-et-Moselle et la CARMi EST,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

RAPPORT N° 11 - DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DE TROIS DETTES DE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) ET D'UNE DETTE D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA) - -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de :

- * l'annulation de la dette de 3 261.38 € de madame G.S. (dossier n° 905267),
- * la réduction de la dette de madame M.C. pour la ramener à un montant de 3 666,15 € (dossier n° 5314116),
- * de maintenir de la dette de 499.23 € de madame G.M. (dossier 5708271).

Lors du vote correspondant, M. BAUMONT déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A CARACTERE SOCIAL - ENFANCE ET FAMILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association d'Accueils et de Parrainages d'Enfants,

- et précise que la somme correspondante sera prélevée sur la ligne chapitre 65, article 6574, sous fonction 51.

RAPPORT N° 13 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS DU TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- * d'approuver les dispositions des conventions qui lui sont présentées,
- * d'autoriser son président à les signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

RAPPORT N° 14 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les dispositions des conventions avec les Centres de Planification et d'Education Familiale, ainsi que le montant des subventions 2013 :

CPEF	Subvention 2013
MGEN	109 697 €
Mont Saint Martin	145 009 €
Toul	98 058 €
Lunéville	167 855 €
Briey	167 526 €
Pont à Mousson	93 357 €
TOTAL	781 202€

- autorise son président à les signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

RAPPORT N° 15 - DECLINAISON DU PROGRAMME "HABITER MIEUX" SUR LE TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu la décision de la commission permanente de juillet 2013 d'attribuer, sur crédits DAPRO, une dotation complémentaire au programme Habiter mieux pour le territoire de Briey,

- décide d'autoriser son président à signer avec le président du CAL l'avenant à la convention de gestion du FSL, au nom du département.

RAPPORT N° 16 - MISSION D'APPUI A LA REALISATION DE TERRAINS FAMILIAUX A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE EN COURS DE SEDENTARISATION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Amitiés Tsiganes et la commune de Maron,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et précise que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 65 article 6568 sous-fonction 58.

RAPPORT N° 17 - AIDE A LA PRODUCTION D'UN LOGEMENT ADAPTE. - TOUL - 239 RUE HENRY LORITZ, DELIBES B/13 - TOUL HABITAT.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à Toul Habitat pour la production d'un logement adapté situé 239 rue Henri Loritz - Delibes B/13 - 54200 TOUL,

- et précise que cette somme sera imputée aux crédits inscrits au chapitre 018 article 2041782.

RAPPORT N° 18 - CONVENTION ENTRE L'AGENCE "EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE" ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PARTENARIAT «COMENIUS REGIO»

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'agence Europe Education Formation France,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 19 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 20 - RESTAURATION SCOLAIRE - SUBVENTIONS COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION MUTUALISES AVEC LA REGION.

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions selon le tableau joint au rapport,

- autorise son président à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes, au nom du département,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération O006.

RAPPORT N° 21 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les dotations financières pour l'équipement des collèges publics comme détaillé dans le rapport,
- autorise le changement d'affectation de deux subventions d'équipement au collège Aragon de Jarny,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344 O015.

RAPPORT N° 22 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS - ACCUEIL D'ELEVES HANDICAPES ET INSTALLATION D'ENSEIGNANTS REFERENTS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les dotations financières pour l'équipement des collèges publics comme détaillées dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344 O015.

RAPPORT N° 23 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS - CONVENTION AVEC LA REGION LORRAINE POUR LE FONCTIONNEMENT DES CITES SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE - ANNEES 2013-2014-2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la région Lorraine pour le fonctionnement des 6 cités scolaires du département de Meurthe-et-Moselle,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 24 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les logements aux collèges :

- * Emile Gallé à Lexy,
- * Claude le Lorrain à Nancy,
- * La Plante Gribé à Pagny/Moselle
- * Haut de Penoy à Vandoeuvre,

- et autorise son président à signer, au nom du département, les conventions d'occupation précaire au profit de :

- * Mme COLLIN Martine,
- * Mme DUDUC Anouchka
- * Mr THOUVENOT Philippe.

RAPPORT N° 25 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 3 400 euros, sont disponibles au budget P364 O008.

RAPPORT N° 26 - AIDE A LA LICENCE SCOLAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte la convention de partenariat entre le département de Meurthe-et-Moselle et le comité départemental USEP,

- et autorise son conseiller général, délégué aux sports, à signer ladite convention au nom du département avec le comité départemental USEP.

RAPPORT N° 27 - CONVENTIONS TRIENNALES ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LES FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE 2013-2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions 2013/2015 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les fédérations d'éducation populaire :

- * la Ligue de L'Enseignement 54,
- * la fédération départementale des Foyers Ruraux,
- * la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture,
- * la fédération départementale Familles Rurales,
- * et la fédération départementale des Francas,

- et autorise son président à les signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 28 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions d'investissement suivante :

* à l'Association Colonie de Laxou- centre de vacances de Belmont sur Buttant pour un montant de 16 308 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 81 538 €

* Centre d'Action Social de Dieulouard pour un montant de 5 398 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 26 990 €

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Colonie de Laxou - centre de vacances de Belmont sur Buttant,

- et autorise son conseiller général délégué à l'Education Populaire à la signer au nom du département,

RAPPORT N° 29 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 7 622 € à la délégation régionale de l'U.F.C.V. Alsace Lorraine d'appui au fonctionnement,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

RAPPORT N° 30 - FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

* 2 001 € au Foyer Rural de Raon-Lès-Leau pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, l'achat de peinture et le remplacement d'une fenêtre de la façade principale,

* 776 € au Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller pour l'acquisition de matériel de sonorisation,

- et précise que cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire Programme 351, Opération 022, E 15.

RAPPORT N° 31 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI KACEM (MAROC) ET DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE - PROGRAMME D'ACTIONS 2012-2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention de partenariat à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Provincial de Sidi Kacem, l'association Khamsa, la Fondation Had Kourt et l'Entraide Nationale,

- autorise son président à le signer ainsi que tous les documents afférents, au nom du département,

- et précise que les frais inhérents à l'organisation de ces missions, hébergement et restauration de la délégation marocaine, seront pris en charge par le budget « Echange et coopération internationale, sur le chapitre 011 - Charges à caractère général, imputation 6188.048 – Autres frais divers.

RAPPORT N° 32 - MANIFESTATIONS MUSICALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre des manifestations musicales :

* 40 000 € à l'association Nancy Jazz Pulsations pour la 40ème édition de son festival,

* 15 000 € à l'association Passions pour les représentations adaptées au jeune public de l'opéra de Mozart "Les noces de Figaro",

- approuve les conventions correspondantes à passer entre les associations "nancy Jazz Pulsations" et "Passions" et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P332 O009.

RAPPORT N° 33 - CENTENAIRE 1914-1918 - PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 15 000 € à l'université de Lorraine, au titre de l'année 2013, dans le cadre de la convention de partenariat sur le centenaire de la Grande Guerre 2012-2014,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P33 O005.

RAPPORT N° 34 - MANIFESTATIONS CULTURELLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1 765 € au foyer rural de Ville-sur-Yron pour la 15^{ème} édition du festival "Caméra des champs" portant ainsi l'aide globale du département à 5 000 €

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P333 0006.

RAPPORT N° 35 - BASE IMAGES 1914-1918 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE IMAGES LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Centre image Lorraine pour la réalisation du site « 1914-1918 »,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 36 - PRETS POUR EXPOSITIONS DE DOCUMENTS ORIGINAUX CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la demande de prêt de la Ville de Pont-à-Mousson (musée Au fil du papier) pour l'exposition sur Géraud Christophe Michel Duroc (14 septembre – 15 décembre 2013) de 3 documents originaux conservés aux archives départementales,

- et autorise son président à signer les conventions de prêt correspondantes au nom du département.

**RAPPORT N° 37 - PRETS POUR EXPOSITIONS DE DOCUMENTS
ORIGINAUX CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt du Département de la Meuse (archives départementales) pour l'exposition « Entre Moyen Âge et Renaissance, le duché de Bar sous René II (1473-1508) », du 13 septembre au 13 décembre 2013, de 12 documents originaux conservés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à signer les conventions de prêt correspondantes au nom du département.

**RAPPORT N° 38 - DON DE FONDS D'ARCHIVES PRIVEES - FONDS
ROSAMBERT ET LAPREVOTE (159 J)**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la donation au Département de Meurthe-et-Moselle, pour être conservé aux archives départementales, du fonds Rosambert – Laprévôte (159 J) ;

- et autorise son président à signer la notification d'acceptation de cette donation au nom du département.

**RAPPORT N° 39 - CONVENTION DE PRET LISEUSES DANS LE
CADRE D'UNE EXPERIMENTATION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention type relative au prêt de liseuses dans le cadre d'une expérimentation,

- et autorise son président à signer, au nom du département, cette convention type avec les communes et communautés de communes intéressées par cette expérimentation.

RAPPORT N° 40 - MASSIF DE HAYE - AVIS SUR LE PERIMETRE DE LA FORET DE PROTECTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable sur le projet de périmètre de forêt de protection proposé pour le massif de Haye, intégrant les demandes du département de Meurthe-et-Moselle concernant les ENS et les emprises routières,
- demande qu'une démarche de concertation du même type soit engagée et à laquelle le département s'associerait volontiers, pour poursuivre la réflexion sur l'avenir des espaces de frange du massif,
- et demande la mise en place d'un comité de suivi.

RAPPORT N° 41 - DOTATION INTERCOMMUNALE D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'annuler la subvention attribuée à la Communauté de communes de la Mortagne et de lui attribuer une nouvelle subvention de 30 999 € selon la proposition du rapport à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation intercommunale d'investissement – Programme P212 enveloppe E02 opération O007 (territoire Lunévillois).

RAPPORT N° 42 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités concernées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

**RAPPORT N° 43 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

**RAPPORT N° 44 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 territoire de Longwy, territoire Terres de Lorraine, territoire Lunévillois, territoire Nancy Couronne , part départementale.

**RAPPORT N° 45 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE
TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention au titre du programme 381 et des opérations 028 et 010 telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O028 et O010.

RAPPORT N° 46 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,
- approuve l'avenant à la convention 2013 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la pépinière d'entreprises Homégal,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O011 et 025.

RAPPORT N° 47 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DU TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations, O013 et O032 telles que définies dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de Développement du Val de Lorrain,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD, V2, P 38,O013 et O032.

RAPPORT N° 48 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le département, le centre social Les Epis, la commune de Lunéville et l'Office Public de l'Habitat de Lunéville,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O014 et 034.

Lors du vote correspondant, M. GRANDJEAN déclare ne pas participer au vote.

RAPPORT N° 49 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,
- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :
 - * L'association France-Allemagne, Langues et Culture ,
 - * La Croix Rouge Française,
 - * Le centre communal d'action sociale de Nancy,
 - * L'association Le P'tit Poucet,
- autorise son président à les signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O015 et 036.

RAPPORT N° 50 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 026, 016 et 038 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laiques
- l'association "Je, tu, il"

- autorise son président à les signer au nom du département,

- décide d'émettre à l'encontre des établissements les titres de recettes selon les modalités présentées et détaillées dans le rapport pour l'année 2012/2013 et à les faire verser sur le P381, O016

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016.

RAPPORT N° 51 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA POSE ET LA MAINTENANCE D'UN PANNEAU DE POSITIONNEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention type telle que présentée dans le rapport,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département les conventions avec les propriétaires des sites concernés.

RAPPORT N° 52 - AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION D LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à la prolongation d'une année de la convention actuelle,
- approuve l'avenant n°4 à la convention fixant les relations entre le département de Meurthe-et-Moselle et le SITRAL pour le transport scolaires,
- autorise son président à le signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :
P281 – Transports scolaires
P281O003 – Subvention AOTU
Nat Ana 920-65734.81 FD Subvention de fonctionnement aux communes et structures intercommunales

RAPPORT N° 53 - ACTION DE PROMOTION DU RESEAU TED' LORS DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE DE SEPTEMBRE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la participation du département de Meurthe et Moselle à cette campagne nationale de promotion des transports collectifs,
- autorise la mise en place des différentes actions permettant de valoriser le réseau de transport départemental Ted',
- et précise que les crédits nécessaires, le cas échéant seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :
P283O004 Moyens Communs
Imputation budgétaire 9181 – 6231.80 FD Frais de communication

RAPPORT N° 54 - LIAISON BELVAL - A.30 - INDEMNISATION DES EXPLOITANTS.

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'indemniser Monsieur Paul HORNICK dans les conditions mentionnées dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire 1027-678-621 d'un montant total de 44 227,80 €

RAPPORT N° 55 - RD 18 - COMMUNE DE CUTRY - FRAIS DE PUBLICATION.

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide de reverser la somme de 246,00 € à la conservation des hypothèques de Briey correspondant aux frais, droits et taxes liés à la publicité foncière pour les trois actes de rétrocessions à CUTRY.

RAPPORT N° 56 - RD 570 - BAINVILLE-AUX-MIROIRS - SUPPRESSION DE PLAN D'ALIGNEMENT

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide la suppression du plan d'alignement de la RD 570, créé par ordonnance du 5 décembre 1843, dans la traverse de la commune de Bainville-aux-Miroirs,

- précise que cette décision porte sur les parcelles suivantes :

AB n°82	AB n°83	AB n°89	AB n°90	AB n°91
AB n°92	AB n°93	AB n°98	AB n°99	AB n°101
AB n°102	AB n°105	AB n°106	AB n°107	AB n°149
AB n°150	AB n°152	AB n°153	AB n°154	AB n°155
AB n°156	AB n°157	AB n°165	AB n°167	AB n°168
AB n°179	AB n°181	AB n°182	AB n°183	AB n°184
AB n°185	AB n°186	AB n°188	AB n°189	AB n°205
AB n°207	AB n°208	AB n°223	AB n°224	AB n°229
AB n°230	AB n°232	AB n°235	AB n°236	AB n°295
AB n°297	AB n°298	AB n°321	AB n°337	AB n°338
AB n°345	AB n°346	AB n°355	AB n°356	AB n°358
AB n°364	AB n°365	AB n°372	AB n°373	AB n°391
AB n°392	AB n°393	AB n°405	AB n°406	

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département les pièces s'y rapportant.

RAPPORT N° 57 - RD 61/62 - CREVECHAMPS - ACQUISITION FONCIERE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition de l'emprise désignée dans le rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci,

- décide que le transfert de propriété se fera par un acte notarié,

- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents nécessaires à la cession,

- décide que les frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 272, Opération 2, Enveloppe 5, Nature Analytique 162-2151.621, Chapitre 21, Article 2151, Sous fonction 621.

- et décide le classement des dites emprises dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 58 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION DE LA ROUTE TOURISTIQUE DES COTES DE TOUL

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide que la dépense sera imputée sur la nature 2152.621 - Installation de voirie,

- précise que la recette sera encaissée sur un compte 1314 - Subventions d'équipements transférables communes et structures intercommunales,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département la convention avec les communautés de communes concernées.

RAPPORT N° 59 - RD 674/ EX.LIAISON A330-RD2B-RN74 - CONVENTION D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE REPARTITIONS DE CHARGES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre la CUGN et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 60 - RD 914 - REHAINVILLER - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE RN4/RD 914

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

* l'occupation temporaire de l'emprise aux conditions énoncées dans le présent rapport,

* l'acquisition de l'emprise désignée aux conditions énoncées dans le présent rapport,

* que le transfert de propriété se fera par un acte administratif,

- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,

- et décide le classement de ladite emprise dans le domaine public départemental après acquisition.

**RAPPORT N° 61 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTES
DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE.**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- BARISEY LA COTE	RD 11
- HOUDREVILLE	RD 50
- SAULNES	RD 26
- WAVILLE	RD 28

conformément aux projets annexés dans le présent rapport,

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

**RAPPORT N° 62 - RD 40 - COMMUNE DE CHAMPIGNEULLES -
DECLASSEMENT / VENTE.**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- accepte la cession d'un bien à Champigneulle sis 1 rue des Sables le long de la RD 40 appartenant à la SCI du Moulin Noir dont une dépendance de bâti d'une surface de 42 m² relève de la domanialité départementale,

- et charge son président de diligenter l'enquête réglementaire correspondante au nom du Département.

RAPPORT N° 63 - ESPACE NATUREL SENSIBLE " RIVIERE LA MORTAGNE " DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE DE REAMENAGEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU MOULIN ETABLI SUR LA MORTAGNE A GERBEVILLER - -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une aide de 2 902 €HT à la commune de Gerbéviller pour une étude de réaménagement des ouvrages hydrauliques du moulin de Gerbéviller,

- et précise que les fonds étant prélevés sur le programme P251O015 - CTDD2 V2 Lunéville THEM ENS
AP/EPCP : P251E12 - AP2012-14 CTDD2 V2 THEM ENS.

RAPPORT N° 64 - ENS POLE LORRAIN DU FUTUR CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU NORD-EST - PROJET D'ADAPTATION DE LA BASE DE DONNEE TAXA EN REGION LORRAINE - CTDD THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 3 258,84€ au Pôle Lorrain du futur CBN pour l'adaptation de la base de données TAXA,

- et précise que les fonds étant prélevés sur le programme 251O31 CTDD 2 Part départementale AE2012-2014,

- et accepte de siéger au conseil d'administration en qualité de membre invité.

RAPPORT N° 65 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association CPIE Nancy Champenoux une subvention d'un montant de 5 400 euros,

- et précise que les fonds étant prélevés sur l'opération P251O002 « subventions diverses », P251E04 « EPF dépenses de fonctionnement ».

RAPPORT N° 66 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CHAMPIGNEULLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe et Moselle et la commune de Champigneulle,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- décide de participer à hauteur de 9500 € aux coûts des missions confiées à la commune,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O002 "ENS Subventions diverses" P251E04 EPF "Dépenses de fonctionnement" - nature analytique 9321 - 65734.738 "FD Subv. de fonc. aux communes et structures intercommunales".

RAPPORT N° 67 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - ACTION DE PROTECTION DU RÂLE DES GENETS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 1 187,50 euros au CPIE de Bonzée pour la réalisation d'une mesure d'urgence en faveur du Rôle des genêts,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'opération P251O002 "ENS Subventions diverses" P251E004 "EPF dépenses de fonctionnement".

RAPPORT N° 68 - FONDS DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES - SOUTIEN AU ACTIONS DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LORRAINE - CTDD2 ENS SITES LOCAUX

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer au le conservatoire des sites lorrains (CSL) une subvention d'un montant de 93 767,49 euros,
- précise que les fonds seront prélevés sur P251027, P251028, P251030, P251031, P251032, P251033 CTDD2V2 - P251E18 AE 2012-2014 CTDD2 V2 THEM ENS Sites Locaux comme détaillé dans les tableaux inclus au rapport,
- et autorise son président à signer au nom du département la convention d'objectifs annuelle à passer entre le département de Meurthe et Moselle et le conservatoire des sites lorrains.

RAPPORT N° 69 - FONDS DE L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de :
 - * 5 000 euros à la communauté de commune du Tulois,
 - * 2 600 euros à l'association Flore 54,
 - * 7 000 euros au CPIE de Nancy Champenoux,
 - * 600 euros à l'association "sauvons les coteaux à Ludres",
 - * 1 700 euros à l'association "Mieux Vivre",
 - * 3 000 euros à la commune de Villers les Nancy,
 - * 3 900 euros à la commune de Villers les Jarny,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P252O004 "Diverses subventions", P252E01 "EPF Subventions".

RAPPORT N° 70 - PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES DECHETS - ADHESION AU RESEAU DES RESSOURCERIES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adhère au Réseau des Ressourceries pour un montant de 6 000€ Les fonds seront prélevés sur 9521 - 6188.731 FD Autres frais divers,

- s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur du Réseau,

- et autorise son président à signer le formulaire d'adhésion et tout autre document constitutif du dossier d'adhésion.

RAPPORT N° 71 - ACCES AUX SOINS POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE MEDECINE PREVENTIVE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 71 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Centre de Médecine Préventive relative à l'accès aux soins des bénéficiaires du RSA et autorise le président à la signer.

RAPPORT N° 72 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 72 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'approuver, tel que défini dans le présent rapport, l'avenant n°2 à la convention 2012 « Accompagnement socioprofessionnel globalisé" avec le CIDFF ;

* d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :

- 27 510 € à LORAgir pour son action « Accompagnement à la création et au développement d'activité »,
- 8 032 € au GRETA LORRAINE NORD pour son action « Un projet, des défis »,
- 5 000 € au GRETA LORRAINE NORD pour son ATAL « Apprentissage des gestes de base des métiers du bâtiment »,
- 21 000 € à SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES pour son chantier d'insertion « ACI Bois de Joeuf »,
- 20 400 € à AIDE INTERIM pour son action « Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA en intérim d'insertion »,

* d'autoriser son président à signer, au nom du Département, l'avenant et les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 73 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 73 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 10 000 € au CAGIP SAS, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

*et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

**RAPPORT N° 74 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY
COURONNE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 74 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :

- 3 000 € à l'ECTI pour son action "Aide à l'accompagnement de créateurs d'entreprise",

- 10 000 € à PROMOTECH pour son action "Accompagnement de bénéficiaires du RSA porteurs de projets innovants par une approche coopérative de la création d'entreprises",

- 37 400 € à PAIN CONTRE LA FAIM ET POUR L'INSERTION 54 pour son "Chantier d'insertion",

- 23 800 € à l'association ANNE pour son chantier d'insertion "Placement extérieur individualisé",

- 33 600 € à ID'EES INTERIM C pour son action "Mise en mission de travail temporaire d'insertion de bénéficiaires du RSA, dispositif IAE",

* d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

**RAPPORT N° 75 - PRIME A L'INSERTION PAR LA CREATION
D'ENTREPRISES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 75 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une prime forfaitaire de 1 000 € aux porteurs de projet figurant dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 76 - ACTIONS D'INSERTION - CONTRIBUTION A L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 76 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* pour ce qui a trait à la demande de subvention d'HANDI 54 pour son action 2013 « Diagnostic - Accompagnement projet »

- d'autoriser son président à signer au nom du département la convention correspondante,

- d'accorder une subvention maximale de 66 750 € pour les mesures "Diagnostic" et "Accompagnement projet" via les crédits insertion (programme 414) en lien avec la politique publique DISAS PA/PH par le biais d'un acompte en 2013 de 40 050 € et d'un solde maximal en 2014 de 26 700 € (sous réserve d'inscription au BP 2014),

- d'accorder une participation de 2 400 € pour les visites médicales en lien avec la politique publique DISAS PA/PH et sous présentation de factures ;

* pour ce qui a trait à la demande de subvention d'ADIE LORRAINE pour son action 2013 « Accompagnement à la création d'activités en faveur des bénéficiaires du RSA du territoire de Nancy Couronne »

- d'autoriser son président à signer au nom du département la convention correspondante,

- d'accorder une subvention maximale de 12 000 € via les crédits insertion (programme 414) en lien avec la politique publique DIRDEVE Développement économique par le biais d'un versement intégral en 2013 (à la signature de la convention) ;

* pour ce qui a trait à la demande de subvention de l'AFPA pour son action 2013 « Plate-forme **territoriale d'acquisition de compétences professionnelles dans le secteur des services aux personnes dépendantes** »

- d'autoriser son président à signer en son nom la convention correspondante,

- d'accorder une subvention maximale de 39 648 € via les crédits insertion (programme 414) en valorisant la politique publique DISAS PA/PH par le biais d'un acompte en 2013 de 19 824 € et d'un solde maximal de 19 824 € en 2013 ou en 2014 (sous réserve d'inscription au BP 2014).

* pour ce qui a trait à la demande de subvention 2013 du théâtre Gérard Philipe pour son « Action Culturelle du Val de Lorraine » en lien avec la convention annuelle déjà actée en commission permanente du 15 avril 2013

- d'accorder une subvention maximale de 30 000 € (par un versement intégral) via les crédits insertion (programme 414) en valorisant la politique publique DIRDEVE Culture et Appui aux Territoires.

RAPPORT N° 77 - AIDE DEPARTEMENTALE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : EVALUATION DES PROGRAMMES POUR L'ANNEE 2006

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 77 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

* décide de :

- transformer les avances en subventions pour les entreprises
 - MS TECHNIQUES,
 - FD Investissements SAS Lodial,
 - Saintois Mécanique,
- transformer l'avance remboursable au prorata des emplois créés et maintenus pour l'entreprise SOPROGA, soit 4 800 euros transformés en subvention. Le montant de 7 200 euros sera remboursé selon les termes de la convention initiale,
- approuver les avenants portant attribution d'une aide départementale à l'immobilier d'entreprise correspondants,
- et autoriser son vice-président délégué à l'économie solidaire et à l'insertion à signer les avenants.

RAPPORT N° 78 - LUNEVILLE MOSSUS - PROJET DE CONVENTION AVEC L'EPFL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 78 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etablissement Public Foncier Lorrain et Le Syndicat Mixte pour la Réalisation de Zones Industrielles en Meurthe-et-Moselle, relative à la zone d'aménagement concerté de Lunéville Mossus,
- et autorise son président à finaliser et signer la convention, au nom du département.

Lors du vote correspondant, M. BOLMONT déclare ne pas participer au vote.

RAPPORT N° 79 - SOUTIEN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 79 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions d'attribution des subventions de fonctionnement aux organisations syndicales, telles qu'elles sont présentées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 112, O001.

RAPPORT N° 80 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ECONOMIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 80 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention aux organismes mentionnés dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

RAPPORT N° 81 - ADHESION DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES SITES D'INDUSTRIE AUTOMOBILE (ACSIA)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 81 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide le renouvellement de l'adhésion du département à l'association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile (ACSIA),

- et autorise le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 € sur le programme 112, opération 004.

RAPPORT N° 82 - CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 82 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de charte de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son vice-président à la signer au nom du département,
- accorde en conséquence une subvention de 30 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 122, opération 002.

RAPPORT N° 83 - SOUTIEN A LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 83 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits d'investissement P133, opération 012.

RAPPORT N° 84 - MISSION DE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES LOCALES - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 84 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle,
- et autorise le président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 85 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 85 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 86 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 86 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention suivante :

* 100,00 € à FORUM EST HORIZON, dans le cadre du soutien à la vie étudiante,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

RAPPORT N° 87 - SOUTIEN FINANCIER DU DEPARTEMENT A LA CORDEE DE LA REUSSITE "EDIFIER POUR S'EDIFIER"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 87 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy une subvention de 1 500 € pour les actions de la cordée « Edifier pour s'édifier » pour l'année scolaire 2013/ 2014,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153, O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 88 - ACCEPTATION DES DONS ET LEGS AU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LE MUSEE DU CHATEAU DES LUMIERES A LUNEVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 88 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte ces donations proposées en faveur du département de Meurthe-et-Moselle pour les collections départementales du musée du château des Lumières à Lunéville.

RAPPORT N° 89 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION SURFACE SENSIBLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE PHOTOGRAPHIQUE CONTEMPORAIN EN LORRAINE " LE CRI DES LUMIERES " AU CHATEAU DES LUMIERES A LUNEVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 89 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat pour la mise en place d'un espace photographique contemporain en Lorraine « le CRI des Lumières » au château de Lunéville à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Surface Sensible,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- approuve le versement d'une subvention de 35 000 € à l'association Surface Sensible,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 141 Opération O004 Enveloppe E14 Subventions.

RAPPORT N° 90 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2013 POUR L'ORGANISATION DE REPRESENTATIONS LYRIQUES AU CHATEAU D'HAROUÉ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 90 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention 2013 relative à l'organisation de représentations lyriques au château d'Haroué avec le château d'Haroué, le CDT 54 et l'association Opéra en Plein Air,

- accorde une subvention de 30 000 € à la SARL Evénements en Plein Air, pour l'organisation de cette manifestation, à verser selon les modalités figurant dans la convention 2013,

- et précise que ces sommes seront prises sur le programme 144 – Soutien aux acteurs touristiques –Opération O001 – subvention activités touristiques.

RAPPORT N° 91 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 91 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la répartition des subventions de fonctionnement versées aux associations patriotiques comme indiquées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que prélevées sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 6574900 sous fonction 0202.

RAPPORT N° 92 - PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL - MONDIAL AIR BALLONS 2013 A CHAMBLEY -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 92 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Les portes du Ciel,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- accorde une subvention de 40 000 € à l'association les Portes Ciel,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 – article 6574 – sous fonction 023.

RAPPORT N° 93 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 50 % : SOCIETE LORRAINE D'HABITAT (TOUL)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 93 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} : Le département de Meurthe et Moselle accorde sa garantie à la Société Lorraine d'Habitat (SLH) à hauteur de 50 %, soit 724 750 € et 125 100 € de deux emprunts de 1 449 500 € et 250 200 € destinés à une opération de construction de 9 logements situés 3-5 rue Béranger à Toul..

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de ces emprunts proposés par la Caisse des Dépôts sont les suivantes :

- prêt PLUS de 1 449 500 €

- durée totale du prêt :	40 ans
- périodicité des échéances :	annuelles
- index :	Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- taux annuel de progressivité :	0.00%
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	en fonction de la variation du taux du livret A
- amortissement :	naturel

- prêt PLUS foncier de 250 200 €

- durée totale du prêt :	50 ans
- périodicité des échéances :	annuelles
- index :	Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- taux annuel de progressivité :	0.00%
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	en fonction de la variation du taux du livret A
- amortissement :	naturel

ARTICLE 3 : En contrepartie de l'octroi de garantie par le conseil général, le bénéficiaire s'engage, conformément à la convention cadre qu'il signera avec le département :

- à soumettre à la signature du Département sa convention d'utilité sociale qui définit sa politique patrimoniale (construction, acquisition, renouvellement, réhabilitation, vente...), sa stratégie d'occupation et la qualité des services rendus aux locataires ;

- à rechercher des solutions optimales en terme d'environnement et d'économie d'énergie ;

- à introduire des clauses d'insertion dans les marchés relatifs aux opérations financées par des emprunts garantis par le Département, à hauteur de 5 % des montants de travaux garantis, et dont les modalités seront réservées aux personnes bénéficiaires du RSA ;

- à renforcer sa participation au logement des personnes défavorisées, à procéder à une concertation avec les instances PDALPD pour l'attribution des logements adaptés produits dans le cadre de celui-ci et à associer un représentant départemental à la commission d'attribution de son organisme ;

- à transmettre au Département ses statistiques relatives à l'occupation dans son patrimoine et aux attributions effectuées, telles que définies par les articles L 441-2.5 et L442-5 du C.C.H.

ARTICLE 4 : Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer à la Société Lorraine d'Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements ni le non respect par l'organisme des engagements pris par celui-ci à l'égard du département et rappelés à l'article précédent.

ARTICLE 5 : Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département aux contrats de prêts. passés entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur.

RAPPORT N° 94 - MAINTIEN DE GARANTIE A 50 % : COMITE D'ACTION EN FAVEUR DU 3EME AGE (VILLERS LES NANCY)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 94 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Par délibération en date du 16 janvier 2013, la commission permanente a accordé une garantie à 50 % sur un emprunt Crédit Agricole de 7 000 000 € destiné à une opération d'extension de la maison de retraite La Verrière pour intégrer une unité Alzheimer sise 6 bis, rue Albert 1er à Villers Lès Nancy.

Suite au désistement du Crédit Agricole d'octroyer ledit emprunt, le département de Meurthe et Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour chacun des trois emprunts contractés par le Comité d'action en faveur du 3ème âge de Villers Lès Nancy auprès du Crédit Coopératif.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de ces emprunts proposés par le Crédit Coopératif sont les suivantes :

Prêt Locatif Social (PLS) : 5 000 000 €

- durée 25 ans + phase de mobilisation de 2 ans
- taux d'intérêt : Livret A + 1,11%
- frais de dossier : 7 500 €
- commission d'instruction du prêt par la CDC : 0.03 % du PLS

Prêt long terme pour l'extension : 1 000 000 €

- durée 25 ans + phase de mobilisation de 2 ans

Le prêt est constitué de 2 phases successives :

- phase de mobilisation :

- durée : 24 mois
- date limite de mobilisation : 12/07/2015. La mobilisation avant le terme de la phase de mobilisation est possible, dès lors que la totalité des fonds a été mobilisée.
- conditions financières : taux fixe de 4,10 %

- phase d'amortissement :

- durée : 24 ans
- date de consolidation : 13/07/2015

- date de la 1ère échéance : 13/10/2015
- périodicité des échéances : trimestrielles à terme échu
- calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours
- mode d'amortissement du capital : progressif
- conditions financières de la phase de remboursement :
 - taux fixe garanti à 4,10 %
 - frais de dossiers de 1 500 €
 - souscription au capital du Crédit Coopératif à hauteur de 1 % du montant emprunté.

Prêt long terme pour l'équipement : 1 000 000 €

- durée 12 ans + phase de mobilisation de 2 ans

Le prêt est constitué de 2 phases successives :

- phase de mobilisation :

- durée : 24 mois
- date limite de mobilisation : 12/07/2015. La mobilisation avant le terme de la phase de mobilisation est possible, dès lors que la totalité des fonds a été mobilisée.
- conditions financières : taux fixe de 3,42 %

- phase d'amortissement :

- durée : 12 ans
- date de consolidation : 13/07/2015
- date de la 1ère échéance : 13/10/2015
- périodicité des échéances : trimestrielles à terme échu
- calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours
- mode d'amortissement du capital : progressif
- conditions financières de la phase de remboursement :
 - taux fixe garanti à 3,42 %
 - frais de dossiers de 1 500 €
 - souscription au capital du Crédit Coopératif à hauteur de 1 % du montant emprunté.

ARTICLE 3 : Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer au Comité d'action en faveur du 3ème âge de Villers Lès Nancy pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements ni le non respect par l'organisme des engagements pris par celui-ci à l'égard du département et rappelés à l'article précédent.

ARTICLE 4 : Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département aux contrats de prêts. passés entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur.

ARTICLE 5 : Cette délibération annule et remplace la délibération 49 du 16 janvier 2013.

RAPPORT N° 95 - MUTUALISATION DES ACCES INTERNET A TRES HAUTS DEBITS DANS LES CITES SCOLAIRES - AVENANT A LA CONVENTION ADOPTEE EN FEVRIER 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 95 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à :

* intégrer le Lycée Jean Monnet de Dombasle sur Meurthe dans le dispositif de mutualisation des accès Internet initial,

* signer l'avenant à la convention de mutualisation des accès Internet à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le conseil Régional de Lorraine,

* émettre les titres de recettes correspondants.

RAPPORT N° 96 - CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 96 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le don d'ordinateurs selon les propositions du rapporteur,

- approuve la convention à signer entre le département de Meurthe et Moselle et les écoles ou associations concernées,

- et autorise le vice-président à signer la convention avec chaque école ou association au nom du département.

RAPPORT N° 97 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 97 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention de groupement de commandes entre le département de Meurthe-et-Moselle et la MDPH.

RAPPORT N° 98 - MISE EN VENTE DE LOCAUX SUR LA COMMUNE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 98 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section AR 343, d'une superficie totale de 369 m² sur la commune de Longwy,

- décline de son domaine public ce bien immobilier sis rue Legendre à Longwy,

- approuve la mise en vente d'un bâtiment appartenant au département composé de bureaux pour une superficie de 342 m², sur une parcelle de terrain cadastré AR 343 pour une superficie de 369 m², suivant la procédure appliquée par France Domaine, avec partage entre le département et l'Etat du montant de la vente au prorata des surfaces,

- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 99 - AVENANT AU BAIL PORTANT SUR LA MAISON DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 99 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la conclusion d'un avenant au bail en date du 8 octobre 1998 portant sur les locaux de la maison du département 16 avenue de Lattre de Tassigny à Longwy reprenant les dispositions suivantes :

- * autorisation de réaliser des parkings au frais du département,
- * création d'un droit de passage sur la parcelle AS 186 pour l'accès au parking,

* allongement de la durée de la convention de 10 ans sur l'ensemble du site jusqu'au 31 décembre 2032 avec la faculté pour le preneur de mettre fin au bail la vingtième année et pour le bailleur à la trentième année,

* la destination des lieux est l'accueil des services administratifs territorialisés et/ou opérationnels d'actions sociales et familiales,

- et autorise le président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 100 - IMMEUBLE DES ANCIENS COMBATTANTS - CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 100 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la signature de la convention d'occupation d'une partie de l'immeuble situé à Nancy, 67, rue Emile Bertin, par les services de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, à savoir 3 bureaux, 2 espaces d'archivage et des sous-sols, à titre gratuit, pour une durée de 5 ans étant entendu que les services de l'ONACVG seront relogés par le département lors des travaux de réhabilitation de l'immeuble,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 101 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - VALLEE DE LA MEURTHE SAUVAGE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE A AZERAILLES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 101 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition sur les Consorts THOMAS de la parcelle section F n° 253 lieu-dit « Prés la Dame » pour une contenance de 15 ares 81 ca située sur le territoire d'AZERAILLES pour un prix de 330 euros, les frais de notaire venant en sus,

- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur l'imputation budgétaire « 157 - 2118.738 ID Autres terrains »,

- autorise son président à solliciter pour l'acquisition de la parcelle en zones humides l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50 %,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H40.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 7 OCTOBRE 2013** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET